

Votre référente taxe de séjour

Taxesesjour@font-romeu.fr

Taxe de Séjour Office de tourisme : 04.68.30.68.32

TARIFAIRE TAXE DE SEJOUR AU 1^{ER} JANVIER 2025

CATEGORIES D'HEBERGEMENT	TARIFS/NUIT/PERSONNE*
Hôtels 5. Résidences de Tourisme 5*. Gites et Meublés de tourisms 5*.	1.01€*
Hôtels 4. Résidences de Tourisme 4*. Gites et Meublés de tourisms 4*	1.01€*
Hôtels 3. Résidences de Tourisme 3*. Gites et Meublés de tourisms 3*.	1.01€*
Hôtels 2. Résidences de Tourisme 2*. Gites et Meublés de tourisms 2*	1.01€*
* Hôtels 1*. Résidences de tourisme 1*. Gites et Meublés de tourisms 1*.	1.01€*
* Terrains de camping, terrains de caravanages classés 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24H	0.86€*
Terrains de camping et de caravanage classés 1et 2 et tout terrain	0.29€
HEBERGEMENT SANS OU EN ATTENTE DE CLASSEMENT	5% (+10*%+34*%)
EXONERATIONS	Les enfants de - de 18 ans, les titulaires d'un contrat saisonnier.
Plateformes (Les Hébergeurs passant par les plateformes doivent télédéclarer les séjours, nombre de personnes et de nuitées, disponible sur votre plateforme hébergeur)	Selon catégories hébergement. Directement payé par les plateformes pour le compte des hébergeurs



Les Périodes de Collectes

. Du 1^{er} janvier 2025 au 30 Juin 2025 : A déclarer et reverser avant le 30 juin 2025.

. Du 1^{er} juillet au 31 Décembre 2025 : A déclarer et reverser avant le 31décembre 2026.

Le Règlement peut s'effectuer par virement ou prochainement par carte bancaire sur la plateforme taxe de séjour Font Romeu.

**Le tarif de la taxe de séjour est composé de la taxe de séjour communale à laquelle s'ajoute la part additionnelle du Département de 10% ainsi que la part additionnelle du Conseil Régional de 34%.*

Service Taxe de Séjour

taxedesejour@font-romeu.fr

Taxe de Séjour Office de Tourisme : 04.68.30.68.32

TARIFAIRE TAXE DE SEJOUR AU 1^{er} JANVIER 2026

CATEGORIES D'HEBERGEMENT	TARIFS/NUIT/PERSONNE*
Palace	2.44€*
	1.01€*
Hôtels 5. Résidences de Tourisme 5*. Gites et Meublés de tourisms 5*.	1.01€*
Hôtels 4. Résidences de Tourisme 4*. Gites et Meublés de tourisms 4*	1.01€*
Hôtels 3. Résidences de Tourisme 3*. Gites et Meublés de tourisms 3*.	1.01€*
Hôtels 2. Résidences de Tourisme 2*. Gites et Meublés de tourisms 2*	1.01€*
* Hôtels 1*. Résidences de tourisme 1*. Gites et Meublés de tourisms 1*.	1.01€*
Terrains de camping, terrains de caravanages classés 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24H	0.86€
Terrains de camping et de caravanage classés 1 et 2 et tout terrain	0.29€
HEBERGEMENT SANS OU EN ATTENTE DE CLASSEMENT	5% (+10*%+34*%)
EXONERATIONS	Les enfants de - de 18 ans, les titulaires d'un contrat saisonnier.
Plateformes (Les Hébergeurs passant par les plateformes doivent télédéclarer leurs séjours, nombre de personnes et de nuitées, disponible sur votre plateforme hébergeur)	Selon catégories hébergement. Directement payé par les plateformes pour le compte des hébergeurs.



Les Périodes de Collecte

. Du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026 : A déclarer et reverser avant le 31 juillet 2026.

. Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2026 : A déclarer et reverser avant le 31 janvier 2027.

Le règlement peut s'effectuer par virement, par chèque, ou prochainement par carte bancaire sur la plateforme taxe de séjour Font-Romeu.

**Le tarif de la taxe de séjour est composé de la taxe de séjour communale à laquelle s'ajoute la part additionnelle du Département de 10% ainsi que la part additionnelle du Conseil Régional de 34%.*